

Illies s'illumine



BULLETIN DE PARTICIPATION

Prénom :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :



Illies s'illumine

REGLEMENT

Article 1 : La participation au concours est exclusivement réservée aux habitants d'Illies. Ce concours a pour but d'impliquer et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Aucun membre du jury ne pourra se présenter au concours en tant que participant.

Article 2 : Le concours consiste en l'illumination des façades et/ou terrasses face à vue (pour les maisons individuelles ou mitoyennes) et des balcons (pour les logements de type appartement).

L'objectif étant d'animer la commune et de l'embellir.

Article 3 : Les participants devront illuminer leur façade ou balcon de façon originale et créative.

Soyons écocitoyens, nous vous conseillons de ne pas laisser les illuminations allumées en continu jour et nuit (au delà de 23 heures). Les ampoules solaires, LED ou à faible consommation sont à utiliser prioritairement.

L'inscription au concours est gratuite. Les bulletins ainsi que le règlement signé sont à déposer avant le 30 décembre en mairie et disponibles dans les boîtes aux lettres ou à télécharger sur le site ville-illies.fr.

Article 4 : Les illuminations doivent être visibles de la voie publique.

Article 5 : Les participants acceptent que des photos de leurs illuminations soient réalisées et autorisent leur publication sur les supports de communication de la ville d'Illies.

Article 6 : Les participants seront conviés à la remise des récompenses selon les modalités qui restent à définir en fonction du contexte sanitaire.

Date et signature